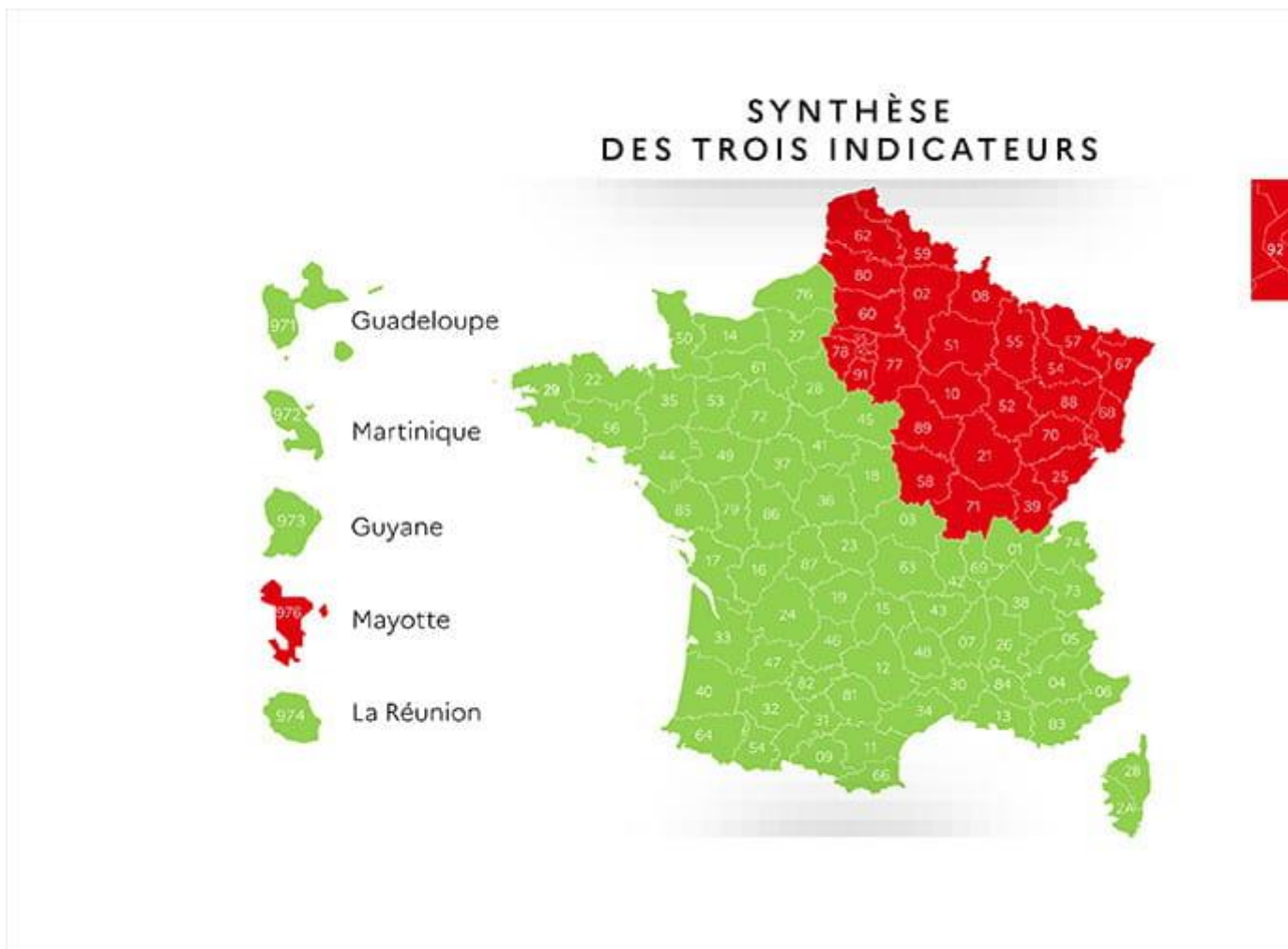


- **La carte du déconfinement divise la France en deux** avec quatre régions "rouges" - Grand Est, Ile-de-France, Hauts-de-France et Bourgogne-Franche-Comté - où le coronavirus circule encore activement et le reste du pays en "vert", avec une menace moins élevée. Cette carte des départements, qui accompagne le plan de déconfinement mis en place à partir de ce lundi 11 mai, est en réalité une synthèse de trois catégories de critères : [la dynamique de l'épidémie](#), qui classe les départements selon le niveau suspicion de coronavirus dans le total des visites quotidiennes aux urgences, [les tensions dans les services de réanimation](#) et [la capacité des départements à tester et tracer les cas contacts](#).

- **Quelles sont les différences entre les départements rouges et les verts ?**

En réalité, l'immense majorité des interdictions du plan de déconfinement s'appliqueront lundi aux départements rouges comme les départements verts. Edouard Philippe a indiqué jeudi qu'il fallait faire "encore plus attention" dans les départements rouges, précisant que les mesures devraient s'affiner dans la deuxième étape du déconfinement, à partir du 2 juin. "La distinction entre verts et rouges aura peut-être vocation à s'accroître à partir du mois de juin. Dans les départements qui resteront verts, on pourra aller plus loin à partir du 2 juin. Dans ceux qui ne passeront pas en vert, on ne pourra pas. Cette distinction est donc amenée à s'accroître", a-t-il ajouté. Ce lundi, les parcs et jardins resteront fermés dans les départements rouges, tout comme les collèges. Des assouplissements sont aussi prévus pour le retour progressif à l'école.

- **Voici la carte de synthèse du déconfinement par département réactualisée ce 7 mai**



- Les lieux de cultes restent fermés dans tous les départements

Alors que les musulmans sont dans la période du ramadan, ces derniers et tous les pratiquants d'une autre religion ne pourront pas se rendre dans des lieux de cultes le 11 mai, même si la circulation du virus est faible, même si la tension hospitalière l'est également. Le gouvernement a laissé entendre que cela pourrait changer pour le 29 mai, alors que la Pentecôte a lieu le 31.

- Dans quel cas peut-on dépasser les 100 km ?

Que votre département soit vert ou rouge, vous pourrez circuler sans attestation dans un périmètre de 100 km à partir du 11 mai. Pour dépasser cette distance, vous devrez disposer de motifs professionnels ou de motifs familiaux impérieux, a précisé Christophe Castaner.

- Vie sociale et activités : les mesures par département

Dans le cadre du [plan de déconfinement pour l'organisation de la vie quotidienne](#), les autorités ont publié des précisions sur les activités de la vie quotidienne. En ce qui concerne la vie sociale et les activités, les cinémas et théâtres, les grands musées, les plages et les lacs ou les salles de sports ne seront pas accessibles quel que soit le niveau de la circulation épidémique. En revanche les départements affichant un niveau faible de propagation pourront rouvrir les parcs et jardins contrairement aux départements où la circulation est importante.

- Les cimetières seront ouverts

Une "activité" bien malheureuse mais qui sera de nouveau possible, même si selon la carte de déconfinement votre département est en rouge. De nombreux Français pourront certainement enfin rendre un hommage aux personnes disparues, emportées par le coronavirus.

- Dans les départements rouges, les restrictions pourraient perdurer

Édouard Philippe a tenu à apporter quelques clarifications sur la distinction faite entre les départements rouges et verts et ce qu'il a appelé lui-même une "France coupée en deux". "Il ne faut jamais imaginer qu'il y aurait une France à deux vitesses et partout la prudence s'impose", a-t-il dit, ajoutant : "Dans les départements rouges, il faut faire encore plus attention. D'où le fait de décaler l'ouverture des collèges, d'où le fait de limiter au maximum les lieux de sociabilité.

Mais la distinction entre vert et rouge, qui existe et qui existera dès le lundi 11 mai, aura peut-être vocation à s'accroître à partir du mois de juin. "Lorsque des doutes se posent sur telle ou telle mesure, le fait d'être dans un département rouge ou un département vert est évidemment une aide précieuse : plus de prudence lorsqu'on hésite dans les départements rouges que dans les départements verts. Voilà à quoi sert cette distinction".

- Les bibliothèques accessibles dès le 11 mai dans tous les départements

Que votre département soit en vert ou en rouge, vous pourrez tout de même vous rendre dans les médiathèques ou encore dans des petits musées, dans tous les départements du territoire. Attention, des mesures de distanciation sociale vont perdurer, il faudra s'assurer d'être précautionneux en se rendant en bibliothèque ou médiathèque.

- Écoles et les crèches : des différences par département ?

Dans le cadre du [plan de déconfinement pour l'organisation de la vie quotidienne](#), tous les lycées de France restent fermés, les crèches et les maternelles rouvriront leurs portes. En revanche, seuls les départements où la circulation épidémique est faible pourront rouvrir les collèges ce lundi, en commençant par les 6eme et 5eme.

- Le non port du masque dans les transports sanctionné

Le port du masque dans les transports sera donc obligatoire à compter du 11 mai prochain. Contrevenir à cette règle vous en coûtera 135 euros, comme l'a indiqué le secrétaire d'Etat aux transports Jean-Baptiste Djebbari lors de l'annonce du plan de déconfinement des transports ce vendredi. Cette sanction sera mise en place à partir de mercredi.

- Faut-il une attestation pour faire du vélo en zone rouge ?

La réponse est non ! Dans une zone de 100 km, aucune attestation n'est obligatoire, même en zone rouge, excepté l'attestation employeur nécessaire dans les transports en commun d'Île-de-France en heures de pointe.

- Comment est évaluée la "circulation active du virus" ?

Pour évaluer la "circulation active du virus", l'un des trois critères de la carte de déconfinement, le gouvernement s'appuie sur le nombre de passages aux urgences pour des suspicions de cas de coronavirus dans les départements. Par conséquent, ce critère ne prend pas en compte le nombre de personnes contaminées en ville, sans passage aux urgences.

- Les mariages sont-ils possibles en zone verte ?

Malheureusement pour les futurs mariés, la réponse est non. Que votre département soit rouge ou vert, il ne sera toujours pas possible de se marier ou de participer à n'importe quelle cérémonie, des mariages administratifs peuvent être rendus en cas d'urgence toutefois. Un point de situation sera réalisé fin mai pour lever ou non cette restriction générale.

- Les cartes continueront d'être mises à jour

Les cartes du déconfinement vont continuer à être mises à jour quotidiennement, comme cela était le cas jusqu'à présent. Cependant, ces mises à jour n'auront lieu qu'à titre indicatif, puisque la prochaine échéance pour une éventuelle évolution de la situation est fixée au 2 juin.

- Une réouverture des lycées le 1er juin en zone "verte" ?

Fin mai, et selon l'évolution des indicateurs dans les départements "verts", de nouvelles mesures de déconfinement, applicables début juin, pourraient être décidées, avait indiqué le Premier ministre Édouard Philippe lors de son allocution. Les élèves de 3e et de 4e, ainsi que les lycéens, pourraient retrouver le chemin de l'école dans la zone "verte".

Quels sont les critères pour évaluer les départements français ?

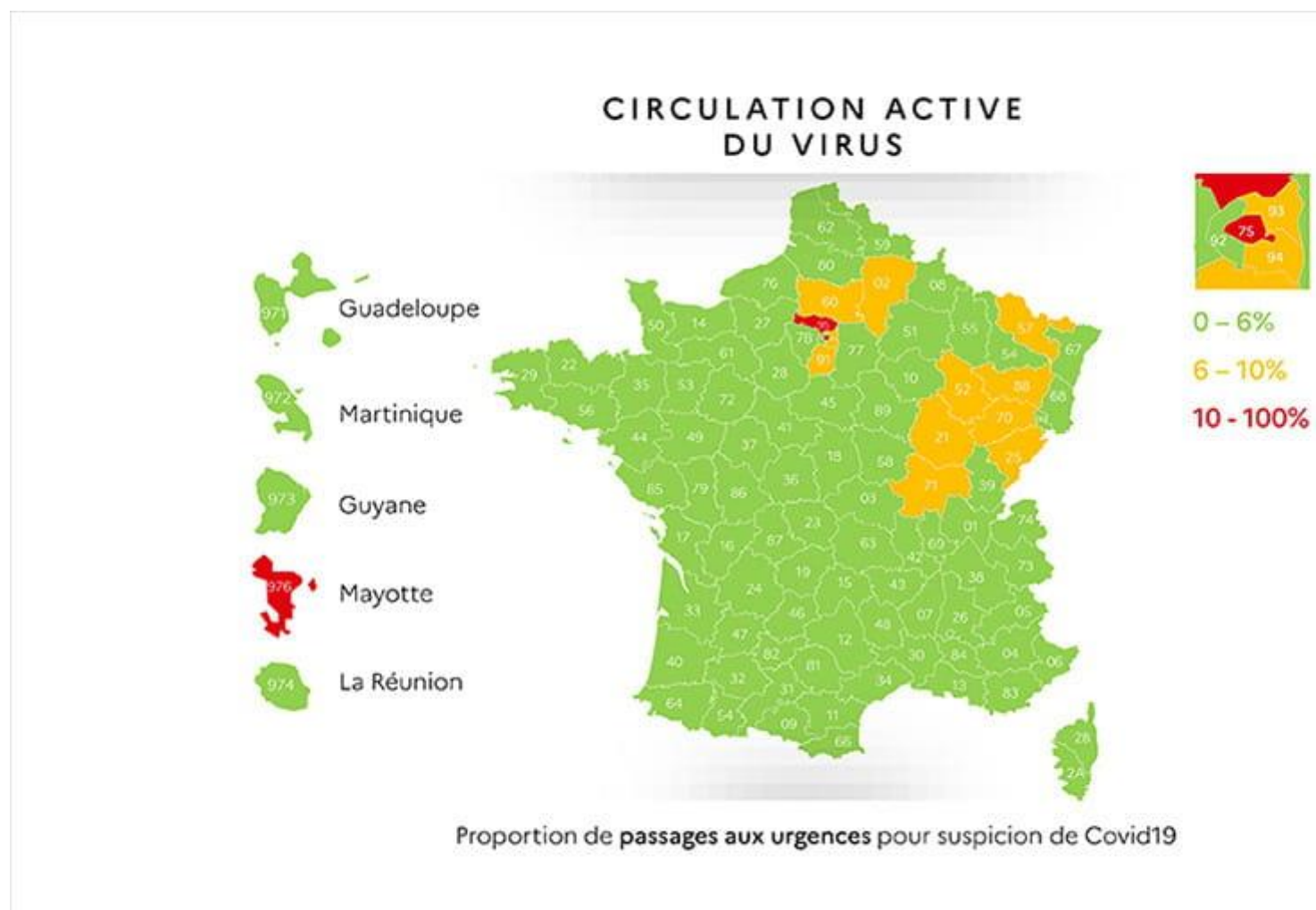
La Direction générale de la santé et Santé publique France ont établi trois ensembles de critères pour identifier les départements où le confinement doit prendre une forme plus stricte. Les conditions d'un maintien d'un confinement rigide ont été énoncées par le Premier ministre :

- soit que le taux de cas dans la population sur une période de sept jours reste élevé,
- soit que les capacités hospitalières régionales en réanimation restent tendues,
- soit que le système local de tests et de détection des chaînes de contamination ne soit pas suffisamment prêt.

Carte de circulation du coronavirus

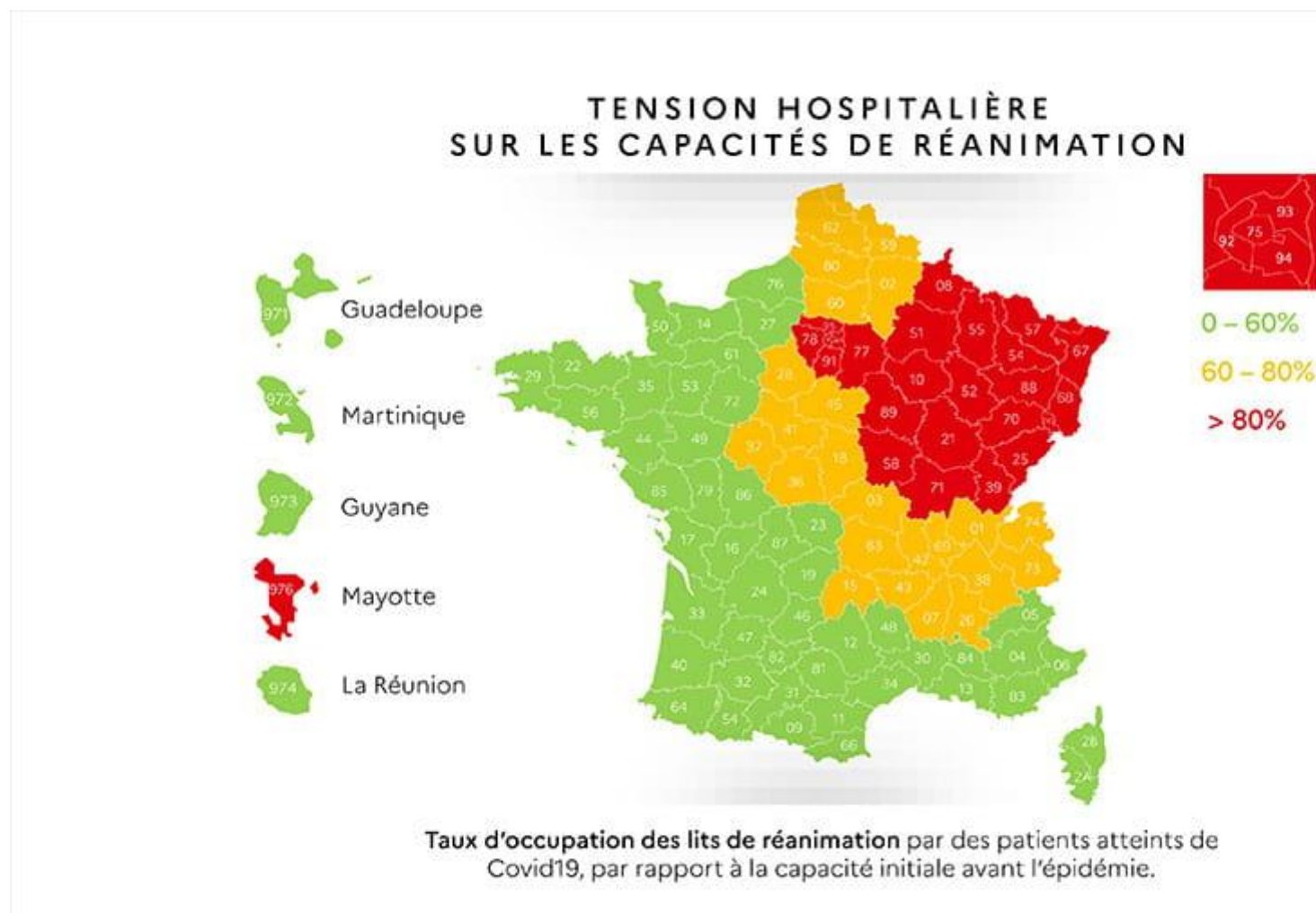
Cette carte "est le reflet de l'activité virale sur le territoire national", a fait savoir Olivier Véran en présentant le dispositif. "C'est un indicateur qui permet d'estimer la fréquence de circulation du virus département par département. Nous nous sommes appuyés sur un indicateur connu et maîtrisé : la part des patients qui s'adressent aux urgences pour une suspicion de coronavirus", a détaillé le ministre. Les départements en rouge sont ceux des dans lesquels les suspicions de coronavirus sont supérieures à 10% des cas reçus aux urgences. Dans les départements en orange, on est entre 6 et 10%. Enfin, les départements verts présentent un nombre de cas de suspicion inférieurs à 6%.

Voici les cartes du 7 mai :



Carte de la tension hospitalière en France

Cette carte permet d'observer le niveau de saturation des services de réanimation. Il s'agit de constater le pourcentage de lits de réanimation occupés dans chaque département. Ainsi, ceux placés en rouge, et qui se trouvent tous dans un gros quart nord-est du pays, ont plus de 80% de leurs lits de réanimation occupés. Dans les départements coloriés en orange, qui se trouvent, eux, plutôt dans le quart sud-est de l'Hexagone, en plus de Mayotte, les lits de réanimation affichent un taux d'occupation compris entre 60 et 80%. Enfin, dans les départements verts, le taux d'occupation de ces lits qui accueillent les malades les plus graves est en-dessous de 60%.



Carte des besoins en tests

Le ministre de la Santé a présenté jeudi 7 mai une nouvelle carte de France par départements, présentant la couverture des besoins en tests, selon le plan du gouvernement. Selon le ministère de la Santé, tous les départements disposent du matériel nécessaire à la bonne mise en oeuvre des tests.

TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS EN TESTS ESTIMÉS AU 11 MAI



Quels sont les régions les plus touchées par le Covid-19 en France ?

Quelles mesures appliquées dans les départements rouges et verts ?

Quelles seront donc les différences, le 11 mai, entre les départements rouges, où le virus circule encore dangereusement, et les départements verts, où il semble moins fort ? "Il y a un certain nombre d'obligations, une majorité d'obligations qui seront communes aux départements verts et aux départements rouges", a insisté mercredi 29 avril Edouard Philippe, devant les parlementaires. Concrètement, les mesures de distanciation sociale, la non-réouverture des cafés, des restaurants et des grands centres commerciaux au moins jusqu'au 2 juin concerneront bien tous les départements. "Il n'y a pas d'interdiction de franchissement de barrières administratives", entre des régions classées rouges et des régions classées verts, a aussi précisé le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner samedi 2 mai.

Les départements rouges seraient donc d'abord "des départements qui sont sous surveillance vraiment encore plus étroite que le reste du territoire", a résumé Olivier Véran. "Il ne faut pas perdre de vue que si vous êtes dans un département qui est rouge au moment de la levée du confinement, si on a des alertes sur l'apparition de clusters [...] on sait que l'on peut être amené plus facilement à peut-être prendre des

mesures de fermeture ou des mesures de restriction supplémentaires", a ajouté le ministre. Le Premier ministre a également indiqué que dans les départements "rouges", les élus locaux et les préfetures devront "trouver le bon rythme d'ouverture des écoles". Dans le cadre du plan de déconfinement, les autorités ont publié [des précisions sur les activités de la vie quotidienne](#).

- En ce qui concerne la vie sociale et les activités : les cinémas et théâtres, les grands musées, les plages et les lacs ou les salles de sports ne seront pas accessibles quel que soit le niveau de la circulation épidémique. En revanche les départements affichant un niveau faible de propagation pourront rouvrir les parcs et jardins contrairement aux départements où la circulation est importante.
- En ce qui concerne les déplacements, quel que soit le niveau de la circulation épidémique, tous les départements autoriseront les déplacements dans l'espace public à compter du 11 mai. De même pour le port du masque, il sera obligatoire dans les transports en commun dans toute la France.
- En ce qui concerne les commerces : tous les départements pourront laisser leurs commerces et marchés rouvrir : seuls les centres commerciaux de plus de 40 000 m², les bars, cafés et restaurants restent fermés.
- En ce qui concerne les écoles et les crèches : si tous les lycées de France restent fermés, les crèches et les maternelles rouvriront leurs portes. En revanche, seuls les départements où la circulation épidémique est faible pourront rouvrir les collèges.
- En ce qui concerne les transports : le plan de déconfinement prévoit notamment que les transports inter-régionaux et le trafic aérien ne seront possibles que pour des motifs impérieux ou professionnels dans tous les départements.
- En ce qui concerne les activités sportives : tous les départements autoriseront le sport individuel en extérieur dès le 11 mai, contrairement aux sports collectifs.

Le déconfinement souple et progressif dans chaque département

La souplesse sera de mise, y compris à l'intérieur d'un département rouge ou vert. Un maire peut par exemple s'opposer à la réouverture d'une école dans sa commune s'il n'a pas toutes les garanties sanitaires nécessaires, et ce que le département soit en vert ou en rouge.

La souplesse sera aussi de mise sur les déplacements entre départements. Pour le ministre de la Santé, "il faut s'abstenir autant que possible de transiter d'un département "rouge" à un département "vert" pour éviter de transporter le virus dans des zones moins touchées". Mais le ministre assure que ces déplacements ne seront pas formellement interdits et dépendront surtout de la responsabilité de chacun. "Si vous habitez dans une zone de circulation active du virus, vous n'avez pas vocation à vous déplacer dans des zones dans lesquelles le virus ne circule pas puisque, par définition, c'est là que vous prenez le risque de faire diffuser le virus plus largement", a-t-il déclaré.

Le gouvernement considère que la période du 11 mai au 1er juin est une première étape du déconfinement. Une réévaluation de la situation sera faite fin mai pour établir s'il est possible d'entrer dans une nouvelle phase du déconfinement à partir du 2 juin. De nouvelles mesures seront alors ajoutées au plan actuel. [Tout savoir sur le plan de déconfinement en France](#).

Comment calculer les 100 km maximum autorisés pour les déplacements?

Pour les personnes situées dans les départements "verts", les nouvelles règles de déconfinement permettent de circuler plus librement, dans la limite de 100 km autour de son domicile. Pour se rendre compte de l'étendue de la zone qui pourrait vous être accessible à partir du 11 mai, vous avez plusieurs possibilités : si vous avez une destination en tête, vous pouvez utiliser [Google Map](#) et entrer le trajet, la plateforme calcule elle-même le nombre de kilomètres. Vous pouvez aussi vous rendre sur le site "[Carte-sortie-confinement.fr](#)", qui permet de faire apparaître rapidement un cercle de 100 km de rayon depuis votre adresse. Il existe aussi des applications disponibles sur Google Play et Apple Store, notamment "Rayon : distance et moi".